

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur – dite Mutualité Française Sud- Immeuble le Condorcet – 18 rue Elie Pelas – 13016 MARSEILLE - représentée par **Monsieur Jean Paul BENOIT** - agissant en qualité de Président,

Et

Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne, Immeuble les Marronniers – avenue Antide Boyer – 13400 AUBAGNE, représenté par **Mme Julie GABRIEL** agissant en qualité de **Vice-présidente du CCAS d'Aubagne**.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Atelier « EXOSTIM »

I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre **la Mutualité Française Sud et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne**, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action de prévention : « EXOSTIM ».

II – CONTENU ET MODALITES DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

ExoStim est une application numérique simple d'utilisation téléchargeable sur Android et iOS, l'application fonctionne en multi support, possiblement en déconnecté. Un programme de travail « préconisé » totalement individualisé est alors proposé via l'application par un professionnel, le bénéficiaire peut réaliser son évaluation et ses séances d'entraînement de manière indépendante ou accompagné, aussi bien en établissement, en cabinet ou à son domicile.

Les objectifs sont d'enclencher une pratique cognitive régulière, propice au Bien Vieillir, d'aider à la transition numérique et de repérer et évaluer des fragilités cognitives.

Les ateliers se dérouleront à la **Résidence les Taraiettes** située au 21 boulevard Bernard Palissy à 13400 AUBAGNE.

L'action aura lieu les jeudis, comme suit :

- Une conférence sur la mémoire : le **Jeudi 10 avril 2025, 14h à 16h**
- Cinq ateliers de prise en main de l'application et d'exercices de mémoire :
 - o **Jeudi 24 avril 2025, 14h à 16h**
 - o **Jeudi 15 mai 2025, 14h à 16h**
 - o **Jeudi 22 mai 2025, 14h à 16h**
 - o **Jeudi 19 juin 2025, 14h à 16h**
 - o **Jeudi 26 juin 2025, 14h à 16h**
- Une période d'autonomie durant l'été où les bénéficiaires utiliseront l'application à loisir à domicile avec un suivi et des exercices individualisés via l'application Exostim sur l'année.
- Trois ateliers de suivis en **septembre 2025, décembre 2025, mars 2026** pour assurer le suivi du groupe.

III – ENGAGEMENT DES PARTIES :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne

- s'engage à mettre à disposition une salle à la Résidence les Taraiettes située au 21 boulevard Bernard Palissy – 13400 AUBAGNE à titre gracieux, pendant la durée de l'action
- s'engage à mobiliser un groupe de seniors d'Aubagne pour participer à l'action
- s'engage à ne pas demander aux participants un droit d'entrée ;

La Mutualité Française Sud

- s'engage à coordonner la mise en place de l'action.
- financer l'action organisée dans le cadre de cette convention
- s'engage à mettre à disposition un ergothérapeute formé pour l'animation de l'action

IV - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de ce partenariat, le partenaire traite pour le compte de la Mutualité Française Sud des données à caractère personnel. A ce titre, le partenaire reconnaît agir en tant que sous-traitant au sens de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Tous les documents et données récoltées dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat sont tenus à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration. A ce titre, le partenaire s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles récoltées. Le partenaire s'interdit formellement de mettre à disposition, transmettre ou céder, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ces données à des tiers non autorisés.

V –DISPOSITIONS DIVERSES :

- La date d'entrée en vigueur de cette convention est la date de la signature de cette convention.
- La convention arrivera à son terme à la fin de l'action.
- Les parties s'engagent à régler tout litige en rapport avec la présente convention à l'amiable.

Fait à Marseille, le **02/04/2025**

Le Président de la Mutualité

Française Sud et par délégation

Karin DELRIEU
La directrice

MUTUALITÉ FRANÇAISE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Service prévention
Le Condorcet
18 rue Elie PELAS
13016 MARSEILLE
Tél. : 04 86 97 79 79
N° SIREN 523 445 690

La Vice-présidente du CCAS
d'Aubagne

Julie GABRIEL

Par délégation,
Mme Julie GABRIEL
Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

